
Fiches thématiques

Niveaux de vie et redistribution



Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer hors Mayotte.

Les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement sur les sites internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

4.1 Niveaux de vie

En 2013, la moitié des personnes ont un **niveau de vie** inférieur à 20 000 euros annuels en France métropolitaine, soit 1 667 euros par mois (niveau de vie **médian** ou D5). Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 10 730 euros (1^{er} **décile** ou D1). À l'autre bout de l'échelle, les 10 % des personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 37 200 euros (9^e décile ou D9). Le rapport interdécile (D9/D1) vaut ainsi 3,5. Les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,8 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisés en détiennent 38,2 %, soit 4,3 fois plus.

En 2013, le niveau de vie médian (D5) est quasiment stable (-0,1 % en euros constants), s'inscrivant dans une tendance légèrement à la baisse depuis la crise économique de 2008. Les trois premiers déciles de niveaux de vie augmentent légèrement, le premier décile (D1) progressant de façon plus marquée (+1,1 % en euros constants). C'est la première fois depuis le début de la crise en 2008 qu'il augmente. Au contraire, comme en 2012, les niveaux de vie tendent à diminuer dans le reste de la distribution : plutôt faible du quatrième au huitième décile (entre -0,1 % pour les quatrième et cinquième déciles et -0,8 % pour le septième décile), la baisse est plus forte pour le neuvième décile (-1,8 %), en

recul pour la deuxième année consécutive. Au regard des principaux indicateurs, la réduction des inégalités amorcée en 2012 s'accroît en 2013. L'indice de Gini diminue nettement : il passe de 0,305 en 2012 à 0,291 en 2013.

Parmi les personnes de 18 ans ou plus, le niveau de vie médian des **chômeurs** (14 050 euros) est inférieur de 37 % à celui des personnes **en emploi** (22 210 euros). Il est également inférieur de 27 % à celui des inactifs. En 2013, parmi les **inactifs**, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie médian le plus élevé avec 20 590 euros. Les autres inactifs (femmes au foyer, étudiants, personnes dans l'incapacité de travailler, etc.) ont un niveau de vie médian plus faible que les retraités : 15 570 euros, soit 24 % de moins.

Le niveau de vie a tendance à augmenter avec l'âge des personnes en raison, dans un premier temps, de l'accroissement des revenus d'activité au cours de la carrière, puis, dans un second temps, de l'accroissement des revenus du patrimoine. Ainsi, en 2013, les 50-64 ans ont un niveau de vie médian supérieur de 13 % à celui des 25-29 ans. Au-delà de 65 ans, le niveau de vie diminue : de plus en plus de personnes sont seules aux grands âges et les générations les plus anciennes, notamment les femmes, ont des droits à la retraite plus faibles en raison de carrières incomplètes. ■

Définitions

Le **niveau de vie** correspond au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les **unités de consommation** sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu disponible** comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale, les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Il est proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale mais son champ est un peu moins étendu (en particulier, il ne contient pas de loyer imputé pour les ménages propriétaires occupants).

Si l'on ordonne une distribution de niveaux de vie (ou de salaires, de revenus, etc.), les **déciles** (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur ou égal au 1^{er} décile (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur au 9^e décile (D9), la **médiane** D5 partage la population en deux parts égales.

Population active, emploi, chômage : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT (voir *fiches* 3.1, 3.2, 3.3) au 4^e trimestre de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2013 », *Insee première* n° 1566, septembre 2015.
- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- Voir *fiches* 4.2, 4.4 et 6.4.

1. Quelques indicateurs sur le niveau de vie depuis 1996

montants annuels en euros constants 2013

	1996	2002	2008	2009	2010	2010 ¹	2011	2012	2012 ²	2013
Niveau de vie médian	17 170	19 050	20 260	20 330	20 240	20 110	20 100	19 920	20 020	20 000
Niveau de vie moyen	19 520	22 090	23 590	23 600	23 720	23 710	23 780	23 480	23 550	23 150
1 ^{er} décile (D1)	9 130	10 620	11 230	11 100	10 950	10 920	10 820	10 700	10 620	10 730
9 ^e décile (D9)	32 070	36 050	37 930	38 210	38 080	37 710	38 500	37 760	37 890	37 200
Rapport interdécile (D9/D1)	3,5	3,4	3,4	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,5
S20 (%)	9,0	9,3	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6	8,6	8,5	8,8
S50 (%)	31,0	31,1	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8	30,0	29,9	30,6
S80 (%)	63,0	62,3	61,6	61,8	61,0	60,7	60,5	60,8	60,7	61,8
(100-S80)/S20	4,1	4,1	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,3
Indice de Gini³	0,279	0,281	0,289	0,290	0,299	0,303	0,306	0,303	0,305	0,291

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'enquête a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu déclaré d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Les chiffres pour 2012 sont fournis avec et sans ces modifications.

3. L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une seule personne a tout le revenu).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,8 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 38,2 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80).

Note : la masse de niveau de vie S20 (respectivement S50 et S80) correspond à la somme des revenus disponibles par UC détenus par les 20 % (respectivement les 50 %, les 80 %) les plus modestes. Le ratio « (100-S80)/S20 » met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

Sources : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux métropolitaines 1996-2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2013.

2. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'activité en 2013

niveaux de vie en euros

	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport inter-décile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
Actifs de 18 ans ou plus	11 800	21 500	38 630	24 530	3,3	1,8	1,8
En emploi	12 960	22 210	39 550	25 450	3,1	1,8	1,7
Chômeurs	7 830	14 050	26 030	16 170	3,3	1,9	1,8
Inactifs de 18 ans ou plus	10 580	19 120	37 740	23 010	3,6	2,0	1,8
Retraités	12 570	20 590	38 980	24 630	3,1	1,9	1,6
Autres inactifs dont étudiants	8 320	15 570	34 020	19 450	4,1	2,2	1,9
Enfants de moins de 18 ans	9 640	18 140	33 310	20 560	3,5	1,8	1,9
Ensemble	10 730	20 000	37 200	23 150	3,5	1,9	1,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

3. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'âge en 2013

niveaux de vie en euros

	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport inter-décile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
Moins de 18 ans	9 640	18 140	33 310	20 560	3,5	1,8	1,9
18 à 24 ans	8 650	17 590	32 480	19 730	3,8	1,8	2,0
25 à 29 ans	10 900	19 980	31 920	21 060	2,9	1,6	1,8
30 à 39 ans	11 160	20 790	35 010	22 630	3,1	1,7	1,9
40 à 49 ans	10 820	20 120	37 320	23 050	3,4	1,9	1,9
50 à 64 ans	11 450	22 520	44 100	26 680	3,9	2,0	2,0
65 ans ou plus	12 660	20 470	40 180	25 160	3,2	2,0	1,6
Ensemble	10 730	20 000	37 200	23 150	3,5	1,9	1,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

4.2 Pauvreté

En 2013, 8,6 millions de personnes vivent en dessous du seuil de **pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du **niveau de vie médian**. Ce seuil s'établit en 2013 à 1 000 euros par mois. Le **taux de pauvreté** s'élève ainsi à 14,0 % de la population, évoluant à la baisse pour la deuxième année consécutive.

La diminution du taux de pauvreté s'inscrit dans un contexte de hausse du niveau de vie des trois premiers **déciles**, alors que le seuil de pauvreté, lui, reste quasi constant. La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 802 euros mensuels. À titre de comparaison, le socle du revenu de solidarité active (RSA) pour une personne seule est de 483 euros au 1^{er} janvier 2013 puis 493 euros au 1^{er} septembre et l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) est de 787 euros (au 1^{er} avril 2013), sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu disponible des allocataires de ces minima sociaux. En 2013, l'indicateur d'**intensité de la pauvreté** diminue de 1,4 point, pour atteindre 19,8 %.

Parmi les **actifs**, 10,5 % sont en situation de pauvreté monétaire : 37,3 % des **chômeurs** sont dans cette situation contre 7,6 % des personnes **en emploi**. En 2013, le niveau de vie médian des chômeurs augmente de 2,3 % et leur taux de pauvreté diminue de 1,4 point. Cette hausse du niveau de vie des chômeurs est due à une augmentation des montants d'allocations chômage perçues, qui s'explique elle-même par une modification d'une année

sur l'autre des caractéristiques des chômeurs. En 2013, les personnes au chômage sont plus âgées en moyenne que celles de 2012. Elles ont en particulier davantage cotisé avant d'entrer au chômage et étaient mieux rémunérées quand elles étaient en emploi. Parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le taux de pauvreté le plus bas (7,9 % en 2013) et leur niveau de vie médian est resté stable en euros constants entre 2012 et 2013. Pour les autres inactifs, dont les étudiants, le taux de pauvreté est beaucoup plus élevé : 30,1 %, en hausse de 0,5 point.

Les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont particulièrement touchées par la pauvreté. Près d'un tiers de ces personnes sont pauvres, soit une proportion 2,4 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population. En 2013, le taux de pauvreté des familles monoparentales atteint 32,5 %, en baisse de 2,2 points par rapport à 2012 suite à des revalorisations d'allocations logement. Les familles nombreuses sont également plus exposées : parmi les personnes vivant au sein d'un couple avec au moins trois enfants, 22,6 % sont confrontées à la pauvreté en 2013. Les personnes vivant en couple sans enfant sont les moins touchées par la pauvreté (6,2 % en 2013). Enfin, 15,4 % des personnes seules, qui ne bénéficient pas des économies d'échelle que permet la vie en couple, ni du revenu supplémentaire que peut apporter le conjoint, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette proportion est en baisse de 0,8 point par rapport à 2012. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme Eurostat, privilégie le seuil à 60 % de la **médiane**.

Niveau de vie, médiane, déciles : voir *fiche 4.1*.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (on privilégie généralement le seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie).

Intensité de la pauvreté : écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Population active, emploi, chômage : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT (voir *fiches 3.1, 3.2, 3.3*) au 4^e trimestre de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2013 », *Insee première* n° 1566, septembre 2015.
- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- Voir *fiches 4.1 et 6.4*.

1. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2013

	1996	2002	2008	2009	2010	2010 ¹	2011	2012	2012 ²	2013
Taux de pauvreté (en %)	14,5	12,9	13,0	13,5	14,1	14,0	14,3	13,9	14,3	14,0
Seuil de pauvreté (en euros 2013 par mois)	859	953	1 013	1 017	1 012	1 005	1 005	996	1 001	1 000
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2013 par mois)	693	794	825	824	820	814	812	791	788	802
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 179	7 495	7 836	8 173	8 617	8 520	8 729	8 540	8 824	8 648
Intensité de la pauvreté (en %)	19,2	16,6	18,5	19,0	18,9	19,0	19,1	20,5	21,2	19,8

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'enquête a été rénovée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt déclaré payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Les chiffres pour 2012 sont fournis avec et sans ces modifications.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996-2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2013.

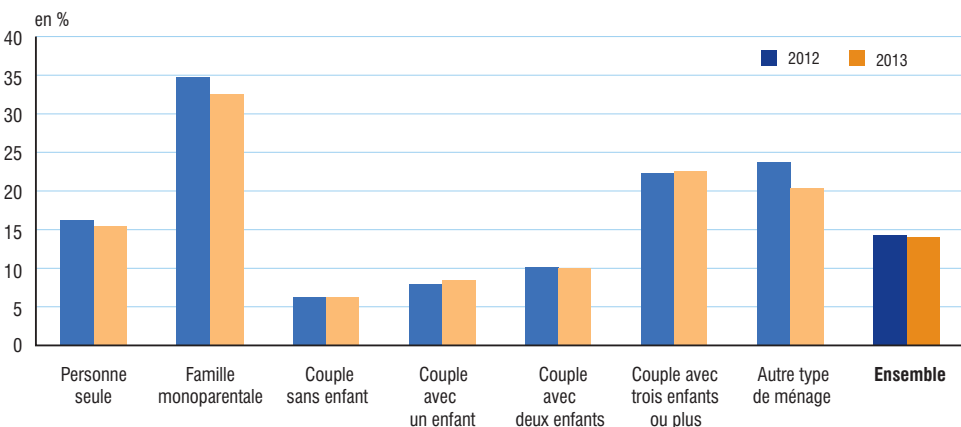
2. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2013

	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Intensité de la pauvreté (%)
Actifs de 18 ans ou plus	2 968	10,5	20,4
En emploi	1 927	7,6	17,9
Chômeurs	1 041	37,3	24,8
Inactifs de 18 ans ou plus	2 954	14,8	18,9
Retraités	1 078	7,9	12,8
Autres inactifs dont étudiants	1 876	30,1	23,2
Enfants de moins de 18 ans	2 726	19,6	20,1
Ensemble de la population	8 648	14,0	19,8

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

3. Taux de pauvreté par type de ménage



Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : il s'agit ici de la composition du ménage au moment de l'enquête. Ainsi, par exemple, les couples sans enfant peuvent avoir des enfants mais ceux-ci ne résident pas au sein du ménage au moment de l'enquête.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2012 à 2013.

4.3 Protection sociale

En 2013, les dépenses de l'ensemble des régimes de protection sociale s'élevaient à 716 milliards d'euros (hors transferts entre régimes), dont 672 milliards d'euros consacrés aux prestations de **protection sociale** (soit 31,7 % du PIB). Les prestations de protection sociale progressent de 3,0 % en valeur en 2013, un rythme proche de celui observé tous les ans depuis 2010. Cette croissance est inférieure à celle observée sur la décennie précédente (+ 4,6 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2009).

Les prestations sont réparties en six grands risques sociaux. Les risques santé (233 milliards d'euros) et vieillesse-survie (308 milliards d'euros) représentent ensemble 80 % des prestations totales. Les 20 % restants se répartissent entre les risques maternité-famille, emploi, logement et pauvreté-exclusion sociale.

Les prestations vieillesse-survie augmentent moins vite en 2013 que les années précédentes (+ 3,1 % en 2013 contre + 3,5 % en 2012), en raison notamment de la moindre revalorisation des pensions qui n'est que partiellement compensée par le dynamisme des départs à la retraite. La progression des prestations santé (+ 2,6 % en 2013) est modérée depuis 2005, du fait notamment de la mise en œuvre de mesures de maîtrise médicalisée. Les prestations liées à l'emploi augmentent moins vite qu'en 2012 (+ 3,8 % en 2013 contre + 5,6 % en 2012), en raison d'une moindre hausse du nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage. Les prestations liées à la maternité et à la famille augmentent de 2,1 % : aucune mesure législative n'a eu de fort impact sur ce

risque en 2013, qui retrouve sa tendance de long terme après la forte revalorisation en 2012 de l'allocation de rentrée scolaire. Les prestations logement progressent plus fortement en 2013 qu'en 2012 (+ 3,6 % contre + 2,2 %), compte tenu d'une revalorisation des barèmes plus importante. Les prestations relatives à la pauvreté et l'exclusion sociale progressent de 6,6 % du fait de la revalorisation exceptionnelle du revenu de solidarité active (RSA) dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, mais aussi suite à l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA.

En 2013, la croissance des ressources ralentit pour la deuxième année consécutive (+ 3,0 % en 2013 après + 3,7 % en 2012 et + 4,4 % en 2011). Toutefois, les ressources augmentent plus rapidement que l'ensemble des dépenses de protection sociale (+ 2,4 %).

Les cotisations sociales effectives restent sur un rythme relativement dynamique (+ 3,0 %) : elles augmentent plus rapidement que l'**assiette** des salaires et traitements bruts (+ 1,0 %). Cette évolution est notamment imputable à deux mesures intervenues courant 2012 et dont le plein effet est atteint en 2013 : la modification du dispositif de réduction de cotisations appliqué aux heures supplémentaires et le relèvement des taux de cotisation retraite.

Les impôts et taxes affectés reviennent à une dynamique moins soutenue, après deux années de croissance exceptionnelle portée par des évolutions législatives (+ 3,2 % en 2013, après + 5,9 % en 2012 et + 8,5 % en 2011). ■

Définitions

La **protection sociale** recouvre l'ensemble des mécanismes institutionnels de prévoyance collective et/ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence des risques sociaux : santé ; vieillesse et survie du conjoint ; maternité et charges de famille ; perte d'emploi ; logement ; pauvreté et exclusion sociale. Ces mécanismes peuvent être publics (Sécurité sociale, Pôle Emploi, État, etc.) ou privés (mutuelles et institutions de prévoyance notamment). Les **assiettes** correspondent aux grandeurs macroéconomiques sur lesquelles sont assis les prélèvements.

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2013 - édition 2015*, coll. « Études et statistiques », Drees, mai 2015.
- *Minima sociaux et prestations sociales - édition 2014. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Études et statistiques », Drees, décembre 2014.

1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

en milliards d'euros courants

	Base 2005				Base 2010				
	2006	2007	2008	2009	2009	2010	2011	2012	2013
Santé	186,6	193,2	199,4	206,7	208,3	214,3	220,4	226,8	232,8
Maladie	149,3	154,5	159,7	165,9	165,5	170,0	174,2	178,7	183,6
Invalidité et accidents du travail	37,2	38,7	39,7	40,8	42,8	44,3	46,2	48,1	49,2
Vieillesse - survie	232,8	245,9	258,2	269,0	267,5	277,1	288,3	298,4	307,5
Maternité - famille	50,7	52,2	53,3	55,0	52,5	53,0	53,5	55,1	56,3
Emploi	37,0	36,2	35,9	40,5	35,8	38,0	37,3	39,4	40,9
Logement	14,3	14,6	15,7	16,1	16,0	16,3	16,7	17,0	17,7
Pauvreté - exclusion sociale	10,7	11,1	11,1	14,0	13,5	14,5	15,2	15,8	16,8
Total des prestations	532,0	553,3	573,7	601,3	593,7	613,2	631,5	652,5	672,0
Autres dépenses ¹	29,8	30,5	31,2	32,6	40,7	43,2	41,1	46,1	43,5
Total des dépenses	561,8	583,8	604,8	634,0	634,4	656,4	672,5	698,6	715,5

1. Frais financiers et non financiers, frais divers, emplois du compte de capital.

Note : en base 2010, les emplois du compte de capital sont désormais inclus dans les dépenses, contrairement aux chiffres présentés l'année dernière.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (bases 2005 et 2010).

2. Nombre de bénéficiaires de quelques prestations sociales

effectifs au 31 décembre, en milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Retraités de droit direct	13 640	14 020	14 418	14 740	15 080	15 291	15 349	15 629
Bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ¹	599	586	575	583	576	573	564	558
Chômeurs indemnisés	2 404	2 239	2 344	2 665	2 645	2 704	2 886	2 932
Bénéficiaires des aides au logement ²	5 923	5 962	6 291	6 309	6 274	6 359	6 375	6 497
Bénéficiaires des allocations familiales (AF)	4 854	4 865	4 877	4 898	4 918	4 952	4 973	5 007
Bénéficiaires du complément familial (CF)	879	860	866	865	863	859	853	858
Bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 022	2 976	3 078	3 030	3 022	2 997	3 016	3 049
Bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 102	2 199	2 296	2 349	2 367	2 367	2 343	2 329
Bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF)	699	726	719	750	745	740	737	746
Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ³	1 279	1 172	1 143	1 39	140	0	0	0
Bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) ³	217	205	200	30	30	0	0	0
Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ³	0	3	15	1 729	1 834	2 067	2 175	2 330
Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	804	813	849	883	915	957	997	1 022
Bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	154	152	160	167	176	199	211	222

1. L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère social (ALS) et allocation de logement à caractère familial (ALF).

3. Le RSA socle remplace le RMI, l'API et une partie de la prime pour l'emploi à compter du 1^{er} juin 2009 en métropole, et du 1^{er} janvier 2011 en outre-mer (au 1^{er} janvier 2012 à Mayotte).

Champ : France.

Sources : Cnaf, Drees, Pôle emploi.

3. Ressources hors transferts des comptes de la protection sociale

en milliards d'euros courants

	Base 2005				Base 2010				
	2006	2007	2008	2009	2009	2010	2011	2012	2013
Cotisations totales	367,2	380,6	391,3	395,6	391,9	400,5	414,7	427,8	440,1
Cotisations effectives ¹	324,5	335,6	344,5	347,2	343,5	350,7	363,2	374,3	385,6
Cotisations des employeurs	204,2	211,5	217,5	218,1	215,5	219,9	230,0	235,3	240,6
Cotisations des salariés	96,7	99,9	101,4	102,2	77,6	78,7	81,4	84,0	88,3
Cotisations des travailleurs indépendants	20,9	21,5	23,3	23,9	21,6	22,2	22,1	23,6	24,7
Autres cotisations effectives	2,6	2,7	2,3	3,0	28,8	30,0	29,6	31,4	31,9
Cotisations imputées ²	42,7	44,9	46,8	48,4	48,4	49,8	51,6	53,4	54,5
Impôts et taxes affectés	129,6	137,4	147,7	147,7	147,9	150,1	162,9	172,5	178,0
Contributions publiques³	56,5	59,2	61,1	64,8	61,7	63,2	65,3	67,1	68,8
Produits financiers	4,7	5,1	5,7	4,7	7,7	7,6	7,5	8,1	7,5
Autres ressources⁴	12,2	12,7	13,2	9,7	12,2	13,1	12,1	11,5	13,2
Total des ressources	570,2	595,0	619,0	622,5	621,4	634,5	662,5	687,0	707,6

1. La refonte des comptes des mutuelles et des institutions de prévoyance en comptabilité nationale et dans les comptes de la protection sociale a occasionné le reclassement de toutes les cotisations versées à ces organismes en « autres cotisations effectives ». 2. Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme par exemple les retraites des fonctionnaires de l'État). 3. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée. 4. En base 2010, les ressources du compte de capital sont désormais incluses dans les ressources, contrairement aux chiffres présentés l'année dernière.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (bases 2005 et 2010).

4.4 Redistribution monétaire

Pour mesurer l'impact des **prélèvements directs** et des **prestations sociales** sur la répartition des **niveaux de vie**, le revenu des ménages est comparé avant et après **redistribution monétaire**. En 2014, avant redistribution monétaire, le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus aisées est de 56 880 € par an et par **unité de consommation** (UC), soit 8,0 fois supérieur au niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (7 080 € par an et par UC). Après redistribution, ce rapport est de 4,0 : le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes a augmenté de 59 % et celui des 20 % les plus riches a diminué de 20 %. La réduction des écarts est encore plus grande aux extrémités de la distribution des revenus : les 10 % de personnes les plus pauvres disposent d'un niveau de vie moyen avant redistribution de l'ordre de 3 720 € par an et par UC, contre 74 500 € pour les 10 % les plus riches, soit 20,0 fois plus. Après redistribution, ce rapport passe de 20,0 à 5,9.

Les prélèvements et prestations ne contribuent pas tous avec la même intensité à la réduction globale des inégalités de niveau de vie. L'efficacité redistributive d'un transfert, c'est-à-dire sa capacité à réduire les inégalités de revenus, est fonction de deux critères : sa **progressivité** et son poids dans le revenu disponible global des ménages.

Du côté des prélèvements, l'impôt sur le revenu, par son système de tranches d'imposition à taux croissants, est le transfert le plus redistributif : en 2014, il participe à hauteur de 32 % à la réduction des inégalités relatives de niveau de vie. En revanche, les contributions sociales

(CSG hors composante maladie, CRDS) et les cotisations famille, très faiblement progressives, réduisent peu les inégalités relatives.

Les prestations sociales mettent en jeu des masses deux fois moins importantes que les prélèvements mais contribuent presque deux fois plus à réduire les inégalités (62 % en 2014). Elles comprennent d'abord deux types de transferts particulièrement progressifs car dotés d'un barème très ciblé. Les aides au logement, d'une part, qui apportent un soutien financier important aux ménages qui les perçoivent (2 730 € par an en moyenne par ménage allocataire), contribuent pour 18 % à la réduction des inégalités. Les minima sociaux, d'autre part, réservés aux personnes les plus pauvres, sont par nature les prestations sociales les plus ciblées. Représentant 13 % du niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (et même 23 % de celui des 10 % de personnes les plus modestes), ils contribuent pour 19 % à la réduction globale des inégalités. Enfin, les prestations familiales participent à elles seules pour 26 % à réduire les inégalités de niveau de vie. Ce pouvoir redistributif est surtout dû à la part importante que ces prestations représentent dans le revenu global des ménages relativement aux autres prestations, et moins à leur ciblage. En effet, les allocations familiales sont versées jusqu'en 2014 sans conditions de ressources et ces conditions sont peu restrictives pour les autres prestations familiales. Leur efficacité redistributive est également renforcée par le fait que les ménages avec enfants sont plus nombreux dans le bas de la distribution des niveaux de vie. ■

Définitions

Le champ de la **redistribution monétaire** regroupe l'ensemble des **prestations sociales** monétaires (prestations familiales, minima sociaux et allocations logement) et des **prélèvements directs** (contributions sociales hors CSG maladie, cotisations famille, impôt sur le revenu, taxe d'habitation) dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages. Les transferts visant le remplacement d'un revenu d'activité tels que les systèmes de retraite et d'assurance chômage sont exclus du champ car l'analyse de leur caractère redistributif ne s'apprécie de manière adéquate que par une approche sur cycle de vie.

Niveau de vie, unité de consommation : voir *fiche 4.1*.

Un prélèvement est **progressif** s'il représente une part croissante du revenu lorsque celui-ci augmente, c'est-à-dire si son montant est plus que proportionnel au revenu initial. Une prestation est progressive si sa part dans le revenu diminue à mesure que le niveau de vie initial s'accroît.

Pour en savoir plus

- « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2014 pénalisent les 50 % des ménages les plus aisés et épargnent les 10 % les plus modestes », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- Voir aussi : *fiches 4.1 et 4.3*.

1. Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2014

en euros par UC

	Fractiles de niveau de vie avant redistribution ¹							Ensemble
	D1	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	D10	
Niveau de vie avant redistribution (A)	3 720	7 080	15 940	22 060	29 470	56 880	74 500	26 280
Prélèvements	- 160	- 350	- 1 090	- 2 250	- 3 850	- 11 690	- 17 320	- 3 840
Financement de la protection sociale	- 190	- 370	- 890	- 1 490	- 2 170	- 4 540	- 6 100	- 1 890
Cotisations sociales ²	- 80	- 180	- 460	- 750	- 1 120	- 2 080	- 2 670	- 920
Contributions sociales	- 110	- 190	- 440	- 730	- 1 050	- 2 460	- 3 430	- 970
Impôt directs	30	20	- 200	- 760	- 1 680	- 7 150	- 11 220	- 1 950
Impôt sur le revenu (y c. PPE et crédits d'impôt)	60	80	30	- 410	- 1 230	- 6 480	- 10 450	- 1 600
Taxe d'habitation	- 30	- 70	- 220	- 350	- 450	- 670	- 770	- 350
Prestations	6 260	4 540	1 270	710	470	320	320	1 450
Prestations familiales	1 990	1 670	820	560	400	260	260	740
Allocations familiales	820	700	380	290	250	220	220	370
Autres prestations familiales ³	1 170	970	440	270	150	50	40	380
Aides au logement	2 020	1 440	230	60	20	20	20	350
Minima sociaux⁴ et RSA activité	2 250	1 430	220	90	50	40	40	360
Niveau de vie (B)	9 820	11 270	16 120	20 520	26 090	45 500	57 500	23 900
Taux de redistribution (B - A)/A (en %)	164,0	59,2	1,1	- 7,0	- 11,5	- 20,0	- 22,8	- 9,1

1. Q1 : 20 % des personnes les plus modestes, ..., Q5 : 20 % des personnes les plus aisées ; D1 : 10 % des personnes les plus modestes, D10 : 10 % des personnes les plus aisées.

2. Les cotisations sociales retenues ici regroupent les cotisations patronales et salariales famille.

3. Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, complément de libre choix d'activité de la Paje, complément familial, allocation de base de la Paje et allocation de rentrée scolaire.

4. Revenu de solidarité active (socle), minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes du 3^e quintile de niveau de vie (Q3) ont acquitté en moyenne 410 euros d'impôt sur le revenu par an et par unité de consommation.

Note : l'actualisation pour 2014 de l'ERFS 2012 faite dans le modèle Ines repose sur des hypothèses d'évolutions de revenus, d'activité et de structure socio-démographique entre 2012 et 2014 et non sur l'évolution réelle constatée sur cette période. Les montants ne sont donc pas directement comparables aux montants proposés dans la *fiche 4.1*. Ils ne sont pas non plus comparables aux montants des publications antérieures de France, *portrait social*.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, *enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012 (actualisée 2014)*, modèle Ines, calculs Drees et Insee.

2. Contribution des différents transferts à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2014

	Part du transfert dans le niveau de vie (en %)	Progressivité	Contribution à la réduction des inégalités (en %)
	(A)	(B)	(C)
Prélèvements	- 16,1	2,1	37,6
Cotisations et contributions sociales redistributives	- 7,9	0,7	5,9
Cotisations sociales ¹	- 3,8	0,4	1,9
Contributions sociales	- 4,1	0,9	4,1
Impôts directs	- 8,2	3,3	31,7
Impôt sur le revenu (y c. PPE et crédits d'impôt)	- 6,7	3,9	32,1
Taxe d'habitation	- 1,5	- 0,3	- 0,5
Prestations	6,1	9,2	62,4
Prestations familiales	3,1	7,4	25,5
Allocations familiales	1,5	6,3	10,6
Autres prestations familiales ²	1,6	8,5	14,9
Aides au logement	1,5	11,2	18,3
Minima sociaux³ et RSA activité	1,5	10,9	18,5
Niveau de vie	100,0	///	100,0

1. Les cotisations sociales retenues ici regroupent les cotisations patronales et salariales famille.

2. Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, complément de libre choix d'activité de la Paje, complément familial, allocation de base de la Paje et allocation de rentrée scolaire.

3. Revenu de solidarité active (socle), minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les prestations représentent en moyenne 6,1 % du niveau de vie et contribuent pour 62,4 % à la réduction des inégalités.

Note : la colonne (A) représente le rapport moyen entre le prélèvement ou la prestation considéré et le niveau de vie. La colonne (B) estime la progressivité du transfert via la différence entre son pseudo-Gini et le Gini du niveau de vie initial (multipliés par 10 par souci de lisibilité). La colonne (C) estime les contributions (en %) de chaque transfert à la réduction des inégalités : (A)x(B) exprimé en pourcentage.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, *enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012 (actualisée 2014)*, modèle Ines, calculs Drees et Insee.